

Compte-rendu Snesup de la session CNU Qualification et CRCT MCF 2018, section 05

7 et 8 février 2018 – Paris

Points généraux

- Échelon exceptionnel de la hors-classe MCF : le bureau mandaté par la section 05 a ajouté une phrase sur le site de la section pour préciser au-delà de la prise en compte des trois volets (recherche, activités d'enseignement et responsabilités collectives), le caractère important des investissements collectifs : « **Pour le passage à l'échelon exceptionnel de la Hors Classe du corps des MCF, l'évaluation se fera également sur ces trois volets, avec une attention particulière à l'investissement pédagogique dans la durée.** »
- Suivi de carrière : la section 05 conserve sa position de refus d'examiner les dossiers de suivi de carrière. Cf site de la section <http://www.cpcnu.fr/web/section-5/recommandations-aux-candidats2>
- Liste revues HCERES : les représentants de la section ont participé à la réunion d'actualisation des listes. Pour rappel, les listes HCERES en économie et en gestion ont été réunies à nouveau en janvier 2017. Le principe est celui de la reprise des listes de la section 37 du CoNRS et de la Fnege (fédération des associations professionnelles en sciences de gestion) toutes deux classées en 4 rangs (1, 2, 3, 4) avec adoption du meilleur classement lorsqu'il diverge entre les deux listes. La liste HCERES est répartie en 3 rangs (A, B, C), les rangs 1 et 2 étant regroupés en rang A, les rangs 3 correspondant au rang B et les rangs 4 au rang C.
A ces revues déjà présentes dans les listes CoNRS et Fnege ont été ajoutées une quinzaine de revues dans le domaine « Economie et institutions » afin de palier à la sous-représentation de support de publication dans ce domaine dans les listes CoNRS et Fneges.
Le travail d'actualisation de la liste HCERES consiste donc à prendre en compte les révisions opérées dans les listes Fnege et CoNRS et à discuter des revues qui ne sont pas dans ces listes (quota de 1/3 de ces revues tirées au sort chaque année). Outre les ajouts et suppression de revue et changement de classement qui résultaient des révisions de la liste CoNRS en 2017, deux revues du domaine « économie et institution » ont été sorties de la liste HCERES. L'une parce qu'elle n'avait pas publié de numéro depuis 2015, l'autre parce qu'elle ne semble pas permettre la soumission d'article de manière spontanée, mais davantage fonctionner sur commande.
Une demande émanant de collègues en sciences de gestion et travaillant sur l'économie sociale et solidaire avait par ailleurs été adressée conjointement à l'HCERES, la Fnege et la section 37 du CoNRS pour un rehaussement du rang de deux revues et une inclusion d'une nouvelle revue dans leurs listes. Les représentants du CNU 06 et de la Fnege exprimant leur réticence à anticiper des évolutions de la liste Fnege et souhaitant conserver le principe de primauté des listes Fnege ou CoNRS, il a été décidé d'attendre une revalorisation du classement ou une inclusion de la part de la section 37 ou de la Fnege.
- Pièces complémentaires pour les procédures de qualification : pour la session 2018, les pièces complémentaires : thèse et CV, devaient être envoyées par voie postale sous format papier. Il est décidé pour la session 2019 que ces pièces complémentaires soient transmises en version

papier par voie postale ET en version électronique sur le site galaxie dans l'onglet « pièces complémentaires ». Si ces pièces ne sont pas fournies, le dossier est considéré comme irrecevable par la section et n'est pas examiné.

- Motion contre la réforme Parcours Sup adoptée à 41 voix pour et 4 contre :
« La section 05 du CNU, réunie à Paris les 7, 8 et 9 février 2018, exprime son inquiétude face à la nouvelle réforme de l'enseignement supérieur.
Nous sommes préoccupé-e-s de l'évolution de nos conditions de travail. La mise en place dans l'urgence de la procédure Parcours Sup et son suivi par les équipes d'enseignants-chercheurs se fera en effet sans les moyens nécessaires, humains autant que matériels, alors même que ce travail supplémentaire n'est pas au cœur de nos missions de formation, d'enseignement, de transmission de connaissances et d'orientation professionnelle. »

Session qualifications MCF

Sur un total initial de 344 candidatures, 306 dossiers ont été transmis par les candidats au ministère. Le ministère a jugé 297 dossiers comme recevables ou recevables sous condition.

La section a refusé d'examiner 9 dossiers parmi ces 297 pour cause d'absence des pièces complémentaires (le ministère ne se prononce que sur les pièces obligatoires, les pièces complémentaires restent l'affaire de la section).

Sur les 288 dossiers examinés, la section en a qualifié 152 soit 52,78%, en baisse par rapport aux années précédentes.

Les dossiers sont examinés selon les trois dimensions de la carrière d'un enseignant chercheur : recherche, enseignement, engagements collectifs, avec une part prépondérante à la recherche.

Pour l'évaluation des publications, quelques rapporteurs persistent à se référer à la liste CoNRS de la section 37. Les élu-e-s Snesup rappellent que la référence pour la section 05 est la liste HCERES. Les publications dans les revues classées dans la liste HCERES des revues en économie et gestion jouent un rôle décisif. Il est extrêmement rare qu'un-e candidat-e soit qualifié-e sans aucune publication dans une revue de cette liste. Ces quelques cas s'expliquent par des publications dans des revues classées dans d'autres listes HCERES de disciplines connexes quand elles existent ou par des processus de révisions en bonne voie pour publication. À contrario, une ou des publications ne garantissent pas la qualification, lorsque rien n'est publié seul et que la thèse est très largement co-écrite avec d'autres auteurs.

Pour l'évaluation de la thèse, les débats portent de plus en plus autour de l'identification de l'apport original et personnel du / de la candidat-e. En effet les thèses par articles souvent co-écrites avec le/la directeur/trice de thèse ou un membre du jury, voire avec d'autres doctorant-e-s, si elles témoignent de l'insertion du candidat dans le milieu académique et de sa capacité à nouer des collaborations, rendent plus délicate l'identification de l'apport personnel. Ce problème est récurrent depuis la dernière mandature.

Les élu-e-s Snesup ont porté des revendications sur cette question dès la première réunion sur la discussion des critères en janvier 2016. Le compromis trouvé a été le suivant. La section 05 a adressé dès janvier 2016 les recommandations suivantes aux candidat-e-s dans le relevé de décision de la réunion du 5 janvier 2016 disponible sur le site de la section :

« Après une discussion sur l'arrivée de plus en plus fréquente de thèses dont les chapitres sont co-signés avec le directeur de thèse, des membres du jury ou d'autres auteurs, est mise au vote de la proposition suivante, qui comporte deux volets:

- a. il est conseillé aux candidats de faire apparaître leurs contributions originales et personnelles ;
- b. il est préférable d'éviter d'avoir comme co-auteurs des membres de leur jury

La proposition est adoptée à l'unanimité.»

www.cpcnu.fr/documents/25912/103605/Relev%C3%A9%20de%20d%C3%A9cision%20de%20la%20r%C3%A9union%20pl%C3%A9ni%C3%A8re%20de%20la%20section%2005%20du%208%20janvier%202016

La section veille ensuite de manière de plus en plus stricte au cours de la mandature au respect de ces recommandations.

C'est donc lors des sessions de qualification 2017 et 2018 que les discussions ont commencé à être beaucoup plus systématiques. Les informations sur les co-écritures de chapitres sont données plus systématiquement qu'auparavant par l'ensemble des rapporteurs. Quand elles ne sont pas données initialement, d'autres membres, à commencer par les élu-e-s Snesup, demandent aux rapporteurs de communiquer à l'assemblée ces informations. Le message semble avoir été reçu au moins en France. Les thèses dont l'ensemble des chapitres sont co-écrits sont extrêmement rares, elles proviennent souvent de candidats ayant soutenu dans d'autres pays. Au-delà de ces cas extrêmes, les élu-e-s Snesup font valoir la disparité de production personnelle selon les formats de thèse pour renforcer les attentes en termes de publication lorsqu'une très large partie de la thèse est co-écrite.

La liste des qualifié-e-s MCF figure en annexe de ce compte-rendu.

Session CRCT

Pour cette session 12 candidatures MCF sont parvenues (et 6 de la part des PR). Les dates de dépôt des candidatures ont été avancées par rapport aux années précédentes, de manière à permettre l'examen des demandes dès le mois de février et ainsi à permettre aux composantes de mieux anticiper les ajustements de services d'enseignement du fait des CRCT accordés. L'avancée de ce calendrier peut sans doute expliquer un nombre de candidatures plus faible que les années précédentes.

Sur les 9 semestres alloués à la section, la section décide d'en attribuer 6 aux MCF.

Le nombre de semestres de CRCT à la disposition du CNU est trop peu important pour décider d'attribuer plus d'un semestre par candidat-e.

Les demandes sont examinées en fonction des projets. Il est important que les candidat-e-s expliquent le caractère indispensable du CRCT pour mener à bien le projet. Outre la présentation des problématiques de recherche du projet, les rapporteurs sont particulièrement attentifs à évaluer les conditions de réalisation du projet pour mieux identifier le rôle que peut jouer le CRCT. Ainsi, la coopération avec des chercheurs, le besoin de collecter des données (archives ou enquêtes) sur un terrain à l'étranger, nécessitant dans chacun des cas un séjour de plusieurs mois à l'étranger sont des éléments souvent jugés de manière positive, mais doivent être attestés par des lettres d'invitations lorsqu'il s'agit de séjours de collaboration avec d'autres chercheurs ou par une identification précise des sources à collecter, ou encore une préparation du terrain et un calendrier pour mener à bien une enquête.

Les semestres de CRCT sont trop rares au regard du nombre d'HDR en préparation chaque année pour que la préparation d'une HDR soit considérée comme un projet suffisant pour justifier un CRCT.

Sur les 12 candidatures déposées ont été retenues celles de Philippe BANCE, Vicent DROPSY, Karine MARAZYAN, Valérie REVEST, David VALLAT, Caroline VINCENSINI, pour l'attribution d'un semestre chacun-e.

Compte-rendu réalisé par les élu-e-s SNESUP MCF en section 05 : Pierre Alary, Emmanuelle Bénicourt, Jean-Paul Domin, Sabina Issehnane, Damien Sauze.

ANNEXE : Liste des qualifié-e-s MCF lors de la session 2018

AGUIR	ABDELKADER
AKA	N'DRI JOEL ELISEE
ALEKSYNSKA	MARIYA
ALLEN	THOMAS
ARNOULT	EMILIE
ARRIGNON	MEHDI
ATEF ALY SAYD AHMED ATTAL	MAY
BALDIN	CLAIRE
BANGOURA	LANSANA
BAS	ADELINE
BASTIEN	JEREMIE
BELL	ROSALIND
BEN AMEUR	HACHMI
BENCHIMOL	JONATHAN
BENZIDIA	MAJDA
BERNARD	ANNA
BERSALLI	GERMAN ARIEL
BIENENSTOCK	SOPHIE
BLAVIER	PIERRE
BLIND	INA
BOLOGNESI	THOMAS
BOUILLOT	CELINE
BOUKARI	MAMADOU
BOUSCASSE	HELENE
BOUZNIT	MOHAMMED
CAHEN-FOUROT	LOUISON
CALVINO	FLAVIO
CAPONE	GIANLUCA
CARIA	ANTONIO STEFANO
CASTA	AURELIEN
CAVALLARO	MATTEO
CHALENDARD	CYRIL
CHAPELLE	GUILLAUME
CHATMI	ARBIA
CHEN	XI
CLERC	PIERRICK

CLOOTENS
COMBE
CORNUT
COTTIN-EUZIOL
COUBLUCQ
CURCI
D SILVA VARANDAS FERREIRA
DARRIET
DE PAOLI
DEFEBVRE
DEISTING
DELL'EVA
DIALGA
DIENG
DIEUDONNE
DING
DUBOIS
DUCHENE
DUPRAZ
DURMAZ
ELASRI
ELIE
FAUDOT
FERRY
FEVRE
FLEURY
FONTAINE
GAGLIO
GAILLARD
GALLIC
GASSIE
GAY
GAZEL
GOKMEN
GOUTSMEDT
GUERINI
GUICHERD
GUILLON
GUYON
HATTE
HENNEGUELLE
HERRERA ARAUJO
HILY
HINOJOSA VALENCIA
HOOPER
HORY

NICOLAS
JULIEN
BENOIT
EDOUARD
DANIEL
YLENIA NICOLETTA
JOAO ANTONIO
ELISA
JOACHIM
ERIC
FLORENT
CYRIL
ISSAKA
ABOU MOUSSA
MARION
HUIHUI
MARC
SEBASTIEN
YANNICK
TUNC
KARIM
LUC
ADRIEN
MARIN
RAPHAEL
NICOLAS
IDRISS BERTRAND
CYRIELLE
AURELIE
EWEN
ESMERALDA
JEAN-FRANCOIS
MARCO
GUNES
AURELIEN
MATTIA
THIBAUT
MARLENE
NINA
SOPHIE
ANAIS
DANIEL ANDRES
EMELINE INES FRANCE
LEONITH
EMMA
MARIE-PIERRE

IMBRUNO
ISORE
IVLEVS
JOYEZ
JULLIEN
KLABI
KONE
LADO MELANGUYE
LAPOINTE
LAURICELLA
LE MAU DE TALANCE
LEDUC
LEFER
LEMARIE
LESPAGNOL
LEVASSEUR
LIU
LIU
LUTZ
LYONNET
MA
MALAN
MALEZIEUX
MAYOL
MEUNIER
MONNE
MORIN
MUSHTAQ
NASSORI
NAVAUX
NGUEDAM NTOUKO
NILSSON
OURENS
PELENC
PELLEGRINO
PERON
PERRIN
PHILIPPE
PICAULT
PIRRONE
RABATE
REGNACQ
REGNIER
RENAULT
RIGHI
RINGEVAL-DELUZE

MICHELE
MARLENE
ARTJOMS
CHARLIE
DORIAN
RAMZI
NOUKIGNON
HERVE
SIMON
MARIE
MARINE
MATHIEU
HENRI-BERTRAND
MARIE
VIVIEN
PIERRE
XINGYI
ZETING
ADRIEN
VICTOR
XIAOFEI
ADONIS
ANTOINE
ALEXANDRE
FRANCOIS-XAVIER
JEROME
ANNAIG
RIZWAN
DOUNIA
JULIEN
CLARISSE
BJORN
GUZMAN
JEROME
GABRIELE
MATHILDE
FAUSTINE
ARNAUD
MATTHIEU
CLAUDIO
SIMON
CHARLES
CAMILLE
THOMAS
SIMONE
AURELIE

ROUGIEUX
RUELLOU
SANCH-MARITAN
SEFERIADIS
SEPPECHER
SERVANT
SOULA
SOVA
STAGNOL
TERRIAU
TERRIER
THABET
TIBERTI
TOULEMON
VALAT
VALETTE
VELJANOSKA
VERGNAT
VIOTTO DA CRUZ
WEBER
WOLFERSBERGER
YOL
ZERBO
ZEROUAL

PAUL
THOMAS
MATHIEU
ANASTASIA
PASCAL
REGIS
JEAN-LOUP
ANAMARIA DIANA
LAUREN
ANTHONY
CAMILLE
SLIM
LUCA
LEA
EMMANUEL
JEROME
STEFANIJA
VINCENT
JORDANA
LEXANE
JULIEN
NICOLAS
ELEAZAR
THOMAS